

2BTF IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social :
2, Square Françoise Seigner
49100 Angers
RCS Angers 890 150 618

DECISION DE LA GERANCE.

L'AN DEUX MILLE VINGT - SIX et le 4 mai à 18 heures.

Madame Fanny BOULFRAY et Monsieur Thomas BARRAILLER, cogérants de la société 2BTF IMMOBILIER, domiciliés en cette qualité au siège social de cette dernière, ont pris la décision qui suit conformément à l'article 4 des statuts, ci-après intégralement reproduit :

« *Article 4 – Siège social.*

Le siège social est fixé à : Angers - 49100, 2, Square Françoise Seigner.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département sur simple décision de la gérance et en tout autre endroit en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »

DECISION :

- **Transfert du siège social dans le même département :**

Madame Fanny BOULFRAY et Monsieur Thomas BARRAILLER, décident de transférer le siège social de la société :

DU : 2, Square François Seigner à 49100 ANGERS.

AU : 115 boulevard Jean Moulin à 49100 ANGERS

Cette décision prend effet à compter de ce jour.

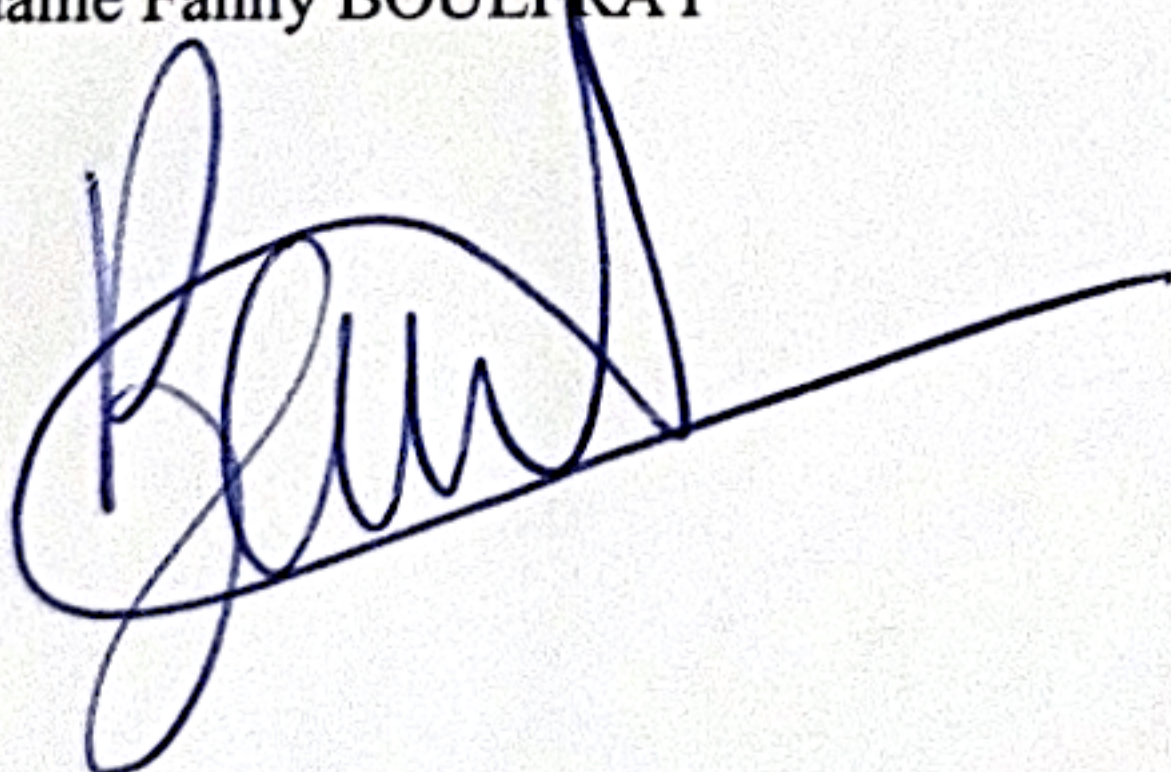
- **Modification des statuts**

Madame Fanny BOULFRAY et Monsieur Thomas BARRAILLER, décident que l'article 4 des statuts, devra être modifié en conséquence pour tenir compte du transfert du siège social.

- **Pouvoir pour l'accomplissement des formalités :**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi en vue de l'accomplissement de la présente décision.

Madame Fanny BOULFRAY



Monsieur Thomas BARRAILLER

